

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT**SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2024***L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de décembre à 19 H 00***OBJET : FINANCES****Utilisation des dotations de solidarité : rapport annuel 2023**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **29 novembre 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2024/205**Présents :****M. Xavier HAQUIN, Maire****M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, Adjoint au Maire****M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ,
Mme BENLAHMAR, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE,
Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, Mme THYS,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT,
Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE, Mme DAHMANI,
Conseillers Municipaux****Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme CASTRO-FERNANDES	(pouvoir à M. NACCACHE)
Mme CHESNEAU MUSTAFA	(pouvoir à M. HAQUIN)
Mme LEMARCHAND	(pouvoir à Mme DEHAS)
Mme APARICIO TRAORE	(pouvoir à M. ANNOUR)
M. GODARD	(pouvoir à M. CARON)
M. KEBABTCHIEFF	(pouvoir à Mme MEZIERE)
M. BAY	(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Absent : M. KNOBLOCH

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 10/12/24
Publiée le : 13/12/24

Le Maire,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

FINANCES

Utilisation des dotations de solidarité : rapport annuel 2023

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2334-15, L.2334-19 et L.2531-16 ;

VU la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 ayant institué la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) ;

VU les lois n°93-1436 du 31 décembre 1993 portant réforme de la dotation globale de fonctionnement et n° 96-241 du 26 mars 1996 portant diverses dispositions relatives aux concours de l'Etat aux collectivités ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances du 28 novembre 2024 ;

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire ;

CONSIDÉRANT que la Commune d'Ermont a reçu pour l'année 2023 un montant de 1 757 129 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine ainsi qu'un montant de 1 570 631 € au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France et qu'elle est engagée dans un contrat d'objectifs et de moyens relevant de la Politique de la ville ;

CONSIDÉRANT que le rapport joint en annexe retrace les actions conduites en 2023 sur le territoire d'Ermont afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des administrés,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE ACTE** de la présentation du rapport relatant les diverses actions de développement social urbain réalisées avec le concours de moyens relevant de la Politique de la ville, de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France et rendant compte de l'emploi des attributions perçues en 2023.



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Rapport annuel sur l'utilisation des dotations de solidarité 2023

Conseil municipal du 6 décembre 2024



Vu pour être annexé à
délibération n° 24/205 du 06/12/24
ERMONT, le 12/12/24
Le Maire,

Service des finances

Pôle Attractivité / Ressources

PREAMBULE

La loi n° 91.429 du 13 mai 1991 a institué la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) afin d'atténuer les inégalités entre les collectivités locales en fonction des ressources et des charges de chacune d'entre elles. Conformément à l'article L. 2531-16 du Code général des collectivités territoriales, un rapport sur l'utilisation de la D.S.U. et du F.S.R.I.F. est présenté au Conseil Municipal.

Le présent rapport annuel sur l'utilisation des dotations de solidarité pour l'année **2023**, est destiné à rendre compte des actions menées par la Ville d'Ermont en matière de solidarité et de soutien aux populations les plus vulnérables.

Les dotations de solidarité constituent un levier essentiel pour notre collectivité, permettant de financer des projets et des initiatives visant à renforcer le lien social, à améliorer les conditions de vie des habitants et à favoriser l'inclusion de tous. En 2023, la Ville d'Ermont a mobilisé ces ressources pour répondre aux besoins croissants de nos concitoyens, en particulier dans un contexte économique et social marqué par des défis importants.

Ce rapport présente de manière détaillée les actions entreprises, les projets soutenus et les résultats obtenus grâce à ces dotations. Il met également en lumière notre engagement à garantir une utilisation transparente et efficace des fonds alloués, en veillant à ce que chaque euro dépensé contribue réellement au bien-être des Ermontois. Il vous apportera une vision claire et précise des efforts déployés par la Ville d'Ermont pour promouvoir la solidarité et l'entraide au sein de notre territoire.

En 2023, la Commune d'Ermont a bénéficié de ces dotations à hauteur de 1 757 129 € pour la D.S.U. et 1 570 631 € pour le F.S.R.I.F. En tant que membre de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, la Ville d'Ermont bénéficie d'un Contrat de Ville. En effet, le 22 juin 2020, la Communauté d'Agglomération Val Parisis, qui avait fusionné en janvier 2016, a signé un avenant au Contrat de Ville pour la période allant de 2020 à 2022 couvrant désormais 9 quartiers prioritaires répartis sur 7 communes. La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 a entraîné la prorogation des Contrats jusqu'au 31 décembre 2023.

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs impliqués dans ces initiatives, qu'il s'agisse des services municipaux, des associations partenaires ou des bénévoles, dont l'engagement et le dévouement sont essentiels à la réussite de nos actions.

Seront développées dans le présent rapport :

I – L'évolution des dotations de solidarité et le positionnement d'Ermont par rapport aux villes de plus de 20 000 habitants de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

II – La présentation des actions destinées à améliorer les conditions de vie des Ermontois et engagées au titre de la politique de la Ville

III – Les autres actions municipales destinées à améliorer la qualité de vie des habitants

IV – La répartition des dotations de solidarité dans le financement des actions municipales

I – L'ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE SOLIDARITÉ ET LE POSITIONNEMENT D'ERMONT PAR RAPPORT AUX VILLES DE PLUS DE 20 000 HABITANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

A – Des recettes essentielles pour le budget communal mais en diminution

La population retenue pour les ratios ci-après est de **29 352 habitants**, donnée issue de la fiche DGF transmise par les services préfectoraux. Elle est calculée ainsi :

$$\text{Population INSEE 2022} + \text{Nombre de résidences secondaires} + (\text{nombre de caravanes} \times 2) \\ 29\,183 + 129 + (20 \times 2) = \mathbf{29\,352}$$

La D.S.U et le F.S.R.I.F. ont baissé de 215 303 € depuis 2017.

Année	DGF	DSU	FSRIF	Total	DGF / hab	DSU + FSRIF	Pop DGF	<i>DSU + FSRIF DGF</i>
2017	4 522 213 €	1 519 584 €	2 023 479 €	8 065 276 €	154,15 €	3 543 063 €	29 336	78%
2018	4 510 504 €	1 567 709 €	1 999 094 €	8 077 307 €	154,08 €	3 566 803 €	29 274	79%
2019	4 535 162 €	1 606 582 €	1 880 502 €	8 022 246 €	153,57 €	3 487 084 €	29 532	77%
2020	4 522 430 €	1 648 193 €	1 878 227 €	8 048 850 €	153,32 €	3 526 420 €	29 496	78%
2021	4 509 720 €	1 683 386 €	1 744 728 €	7 937 834 €	153,05 €	3 428 114 €	29 465	76%
2022	4 497 484 €	1 720 226 €	1 666 247 €	7 883 957 €	153,26 €	3 386 473 €	29 346	75%
2023	4 526 638 €	1 757 129 €	1 570 631 €	7 854 398 €	154,22 €	3 327 760 €	29 352	74%

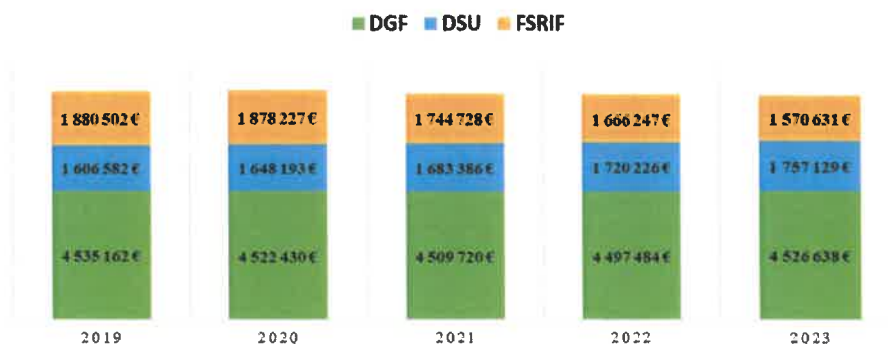
Différence 2023 / 2017 = - 215 303 €

Lorsqu'en 2017 la ville d'Ermont recevait 100 € pour ces trois dotations, elle en percevait 97,37 € en 2023 (- 2,61 %).

Dotation de Solidarité Urbaine et Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France

À titre d'information, en euros constants, 3 543 063 € de dotations en 2017, correspondraient à 4 111 871 € en 2023.

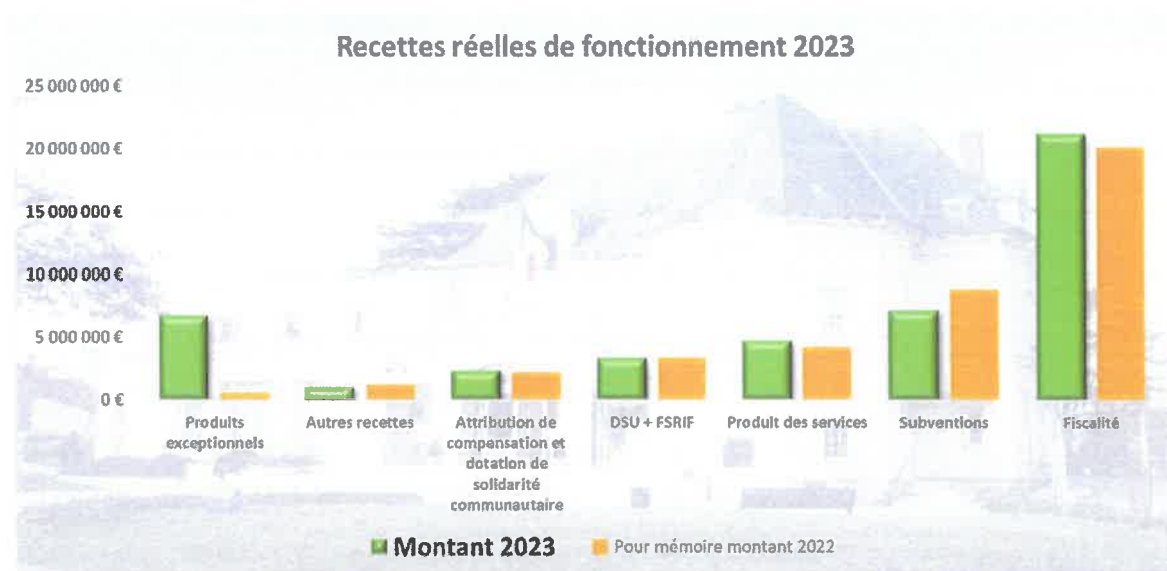
EVOLUTION EN STRUCTURE DE LA DGF ET DES DOTATIONS DE SOLIDARITÉ



Ces dotations représentaient 7 % des recettes réelles de fonctionnement à la clôture de 2023. Ce ratio baisse arithmétiquement compte tenu de la hausse des recettes réelles de fonctionnement (le dénominateur de ce calcul inclut la hausse du produit fiscal, indexé sur l'inflation, ainsi que le produit des cessions immobilières et mobilières qui ont représenté 6 804 825 € en 2023).

Année	DSU + FSRIF	Σ RRF	%
2017	3 543 063 €	35 379 262 €	10%
2018	3 566 803 €	38 377 469 €	9%
2019	3 487 084 €	37 068 793 €	9%
2020	3 526 420 €	35 676 171 €	10%
2021	3 428 114 €	36 586 611 €	9%
2022	3 386 473 €	40 599 359 €	8%
2023	3 327 760 €	46 923 917 €	7%

Le graphique ci-dessous présente la DSU et le FSRIF en rapport avec les autres recettes réelles de fonctionnement, avec pour comparaison l'année 2022.



Recette	Montant 2022	Montant 2023
Produits exceptionnels	594 846 €	6 804 825 €
Autres recettes	1 220 427 €	1 032 652 €
Attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire	2 230 953 €	2 432 467 €
DSU + FSRIF	3 386 473 €	3 327 760 €
Produit des services	4 223 040 €	4 780 552 €
Subventions	8 801 747 €	7 199 676 €
Fiscalité	20 141 873 €	21 287 272 €
Total =	40 599 359 €	46 865 204 €

B – Indicateurs communaux

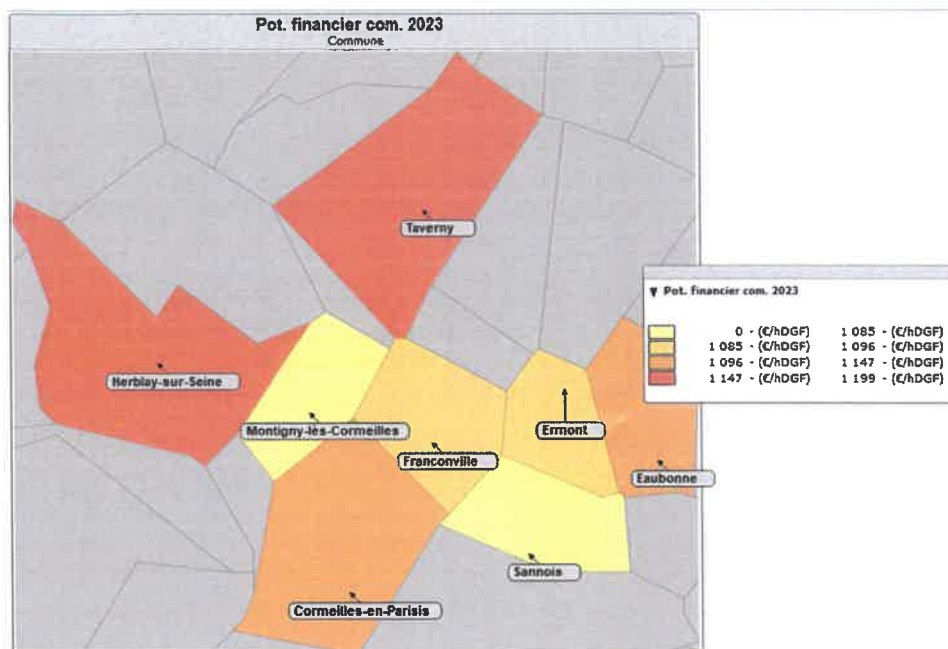
(selon fiche DGF 2023 et Ressources Consultants Finances)

✓ Potentiel financier par habitant

Ermont	1 188,67 €
Même strate	1 357,78 €

Le potentiel financier remplace à partir de 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'État, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

Commune	Potentiel financier 2023 en €	Potentiel financier 2023 / hab.
Corneilles-en-Parisis	29 696 246 €	1 121 €
Eaubonne	29 708 725 €	1 147 €
Ermont	32 459 573 €	1 096 €
Franconville-la-Garenne	41 038 080 €	1 089 €
Herblay-sur-Seine	37 608 752 €	1 174 €
Montigny-lès-Cormeilles	21 997 321 €	983 €
Sannois	29 274 522 €	1 085 €
Taverny	32 280 388 €	1 199 €



© Ressources Consultants Finances

✓ Nombre de logements sociaux

Nbre logements TH	12 726
Nbre logements sociaux	4 131
% de logements sociaux	32,46 %

✓ Nombre de bénéficiaires d'allocations logements rapporté au nombre de logements

Nbre bénéficiaires	4 628
Nbre logements	12 726
% de bénéficiaires	36,37 %

Ce taux était de 38,37 % en 2022.

✓ Revenu annuel moyen par habitant (population INSEE = 29 204)

Ermont	18 454,99 €
Communes + 10 000	17 784,00 €

C – Attribution comparée du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France**Comparaison du FSRIF (en €)**

Commune	2019	2020	2021	2022	2023
Cormeilles-en-Parisis	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Eaubonne	760 150 €	380 075 €	0 €	0 €	0 €
Ermont	1 880 502 €	1 878 227 €	1 744 728 €	1 666 247 €	1 570 631 €
Franconville-la-Garenne	1 447 202 €	1 790 489 €	1 591 119 €	1 536 425 €	1 229 195 €
Herblay-sur-Seine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Montigny-lès-Cormeilles	1 888 166 €	2 113 049 €	2 029 444 €	1 952 085 €	2 047 444 €
Sannois	1 495 247 €	1 657 021 €	1 547 572 €	1 491 145 €	1 199 633 €
Taverny	0 €	0 €	0 €	381 297 €	190 648 €

Comparaison du FSRIF (en € / hab)

Commune	2019	2020	2021	2022	2023
Cormeilles-en-Parisis	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Eaubonne	30 €	15 €	0 €	0 €	0 €
Ermont	64 €	64 €	59 €	57 €	53 €
Franconville-la-Garenne	40 €	48 €	43 €	41 €	33 €
Herblay-sur-Seine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Montigny-lès-Cormeilles	89 €	97 €	93 €	90 €	91 €
Sannois	55 €	61 €	57 €	55 €	44 €
Taverny	0 €	0 €	0 €	14 €	7 €

D – Attribution comparée de la Dotation de Solidarité Urbaine**Comparaison de la DSU (en €)**

Commune	2019	2020	2021	2022	2023
Cormeilles-en-Parisis	95 982 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Eaubonne	85 291 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ermont	1 606 582 €	1 648 193 €	1 683 386 €	1 720 226 €	1 757 129 €
Franconville-la-Garenne	1 109 616 €	1 146 161 €	1 176 422 €	1 207 665 €	1 234 722 €
Herblay-sur-Seine	0 €	0 €	0 €	0 €	261 590 €
Montigny-lès-Cormeilles	2 595 598 €	2 668 353 €	2 729 991 €	2 791 429 €	2 856 805 €
Sannois	1 025 960 €	1 073 376 €	1 116 547 €	1 161 774 €	1 199 158 €
Taverny	297 619 €	307 754 €	318 144 €	330 367 €	340 830 €

Comparaison de la DSU (en € / hab)

Commune	2019	2020	2021	2022	2023
Cormeilles-en-Parisis	4 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Eaubonne	3 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ermont	54 €	56 €	57 €	59 €	59 €
Franconville-la-Garenne	30 €	31 €	32 €	32 €	33 €
Herblay-sur-Seine	0 €	0 €	0 €	0 €	8 €
Montigny-lès-Cormeilles	122 €	122 €	125 €	129 €	128 €
Sannois	38 €	40 €	41 €	43 €	44 €
Taverny	11 €	12 €	12 €	12 €	13 €

II – PRESENTATION DES ACTIONS DESTINEES A AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ERMONTOIS ET ENGAGEES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le présent rapport retrace les actions de fonctionnement mises en œuvre en 2023 sur le territoire d'Ermont au titre de la Politique de la Ville.

Seront présentés les projets municipaux et associatifs inscrits dans la programmation financière 2023 du contrat de ville ainsi que ceux ayant fait l'objet de co-financements dans le cadre des dispositifs sectoriels relevant des crédits spécifiques (CLAS) et du droit commun (FIPD, BOP 104).

Quelques actions significatives concourant aux objectifs du contrat de ville mais non inscrites dans la programmation seront également valorisées.

Les actions présentées restent pour la majorité d'entre elles territorialisées au sens où elles ciblent prioritairement les habitants résidant dans l'unique Quartier prioritaire de la Politique de la Ville : le QPV des Chênes (2 822 habitants).

Une attention particulière est également portée aux quartiers des Espérances et des Passerelles-Carreux qui étaient classés sous l'ancienne appellation « quartiers en veille active ».

Les actions sont présentées selon l'arborescence du contrat de ville organisée autour de 2 piliers thématiques :

Piliers	Orientations Stratégiques
1 - Cohésion sociale	OS1 - Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes OS 2 - Renforcer le vivre ensemble, agir pour l'inclusion sociale et la citoyenneté OS 3 - Prévenir et lutter contre la délinquance et la récidive
2 - Emploi, développement économique	OS1 - Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi

1 - Pilier cohésion sociale

OS 1 : Favoriser les conditions de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes

- **Accompagnement à la scolarité** : Ces actions ont été mises en place dans les différentes structures de la ville (les centres socioculturels municipaux dont le secteur Jeunesse et

l'association Ermont-Balzac). Elles sont toutes inscrites dans le cadre d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 226 jeunes ermontois, du primaire au secondaire ont pu en bénéficier. L'action, encadrée par des intervenants spécifiquement recrutés, s'organise autour de l'aide au travail scolaire (aide aux devoirs, apprentissage des leçons, méthodologie) et d'activités socio-éducatives et culturelles. L'ensemble des intervenants et coordonnateurs de l'accompagnement à la scolarité bénéficie d'une formation dispensée par l'association Alter Ego.

- Sport, Santé et Alimentation pour les enfants et parents du CLAS :

Suite à l'épidémie de COVID 19, il a été constaté une forte sédentarisation de la population générale et plus particulièrement les jeunes de 7 à 18 ans avec une baisse importante de la pratique d'une activité physique.

On constate sur la même période, une forte augmentation du temps passé devant les écrans de ce public ainsi qu'une alimentation qui se dégrade.

Cela a pour conséquence une prise de poids chez certains enfants, liée à l'alimentation ainsi que des problèmes de motricité et de coordination inhérents à la croissance et au manque d'activité physique ciblé.

Face à ce constat, la Direction Politique de la Ville, en lien avec la Maison de Quartier des Espérances et le Centre socioculturel des Chênes, a proposé de mettre en place une action de prévention sanitaire autour de l'alimentation et du sport.

Les enfants fréquentant le CLAS (élémentaires et collégiens) ainsi que les mamans ont pu bénéficier d'une sensibilisation autour du sport et de la nutrition.

17 enfants et 12 mamans ont bénéficié de l'action en 2023.

- Action 40 : Un certain nombre d'enfants avant leur entrée au collège ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux du 1er cycle notamment en français et mathématiques pouvant les mettre, dès la 6ème, en situation d'échec scolaire. Afin d'éviter le décrochage scolaire, l'action 40 propose un cycle de remise à niveau afin de leur permettre d'appréhender leur scolarité plus sereinement. Cette remise à niveau fait suite à un repérage des enfants concernés, en partenariat avec les enseignants du 1er cycle.

Pour être efficace, cette remise à niveau pourra s'étendre au-delà de l'année scolaire en cours. Si des fragilités persistent, un basculement sur un autre dispositif comme l'accompagnement à la scolarité, l'étude ou devoirs faits pourra être proposé aux parents. Les enfants seront pris en charge en petits groupes. Les parents seront associés au dispositif mis en place par un lien d'échange avec l'intervenant en charge de leur enfant ainsi que leur enseignant(e).

30 enfants (en priorité du niveau CE2) ont intégré ce dispositif qui prévoit un atelier d'une heure trente hebdomadaire pour un groupe de 5 enfants maximum.

Les écoles associées à ce projet sont :

- L'école Victor Hugo 1 et 2 ;
- L'école Eugène Delacroix.

Il s'agit d'écoles situées dans le quartier des Chênes (QPV).

- L'école Alphonse Daudet

Le projet « action 40 » est prévu pour 40 enfants de cycle 1 présentant des fragilités scolaires en mathématiques et en français. Jusqu'à présent 30 enfants sont inscrits sur le dispositif. Plusieurs rencontres entre l'association et la ville ont permis d'organiser la coordination et de préciser les besoins en matière de communication notamment envers les écoles.

Potentiellement, il reste une dizaine de places. Les profils d'enfants sont conformes dans l'ensemble au projet, à savoir des enfants qui présentent des fragilités scolaires mais qui ne relèvent pas de l'enseignement spécialisé. Le niveau des enfants est globalement assez bas. Certains cumulent les difficultés et les lacunes (manque de vocabulaire, difficulté de concentration, rapport aux apprentissages très anxiogène, bases scolaires très fragiles, lenteur dans le travail), d'autres ont besoin de s'exercer, d'être rassurés et de prendre confiance. Un manque méthodologique est également présent chez une majorité d'enfants. Les ateliers en petit groupe sont très adaptés pour exercer les enfants et également très utiles pour identifier les points de blocages afin de procéder à une différenciation. Certains enfants ont des difficultés à supporter les contraintes de l'apprentissage. L'intervention de l'association vise à travailler spécifiquement la langue française et les mathématiques mais également à rendre l'enfant disponible aux apprentissages. Les ateliers sont effectués par rotation afin que les différents professionnels puissent croiser leurs regards pour un meilleur accompagnement. L'apport de la sophrologie permet également d'élargir les champs d'intervention et d'avoir une entrée différente dans la prise en charge de la difficulté rencontrée par l'enfant.

La régularité est une condition centrale à la réussite du projet.

Ces ateliers d'1h30 ont été organisés les mercredis après-midi. Les 30 enfants ont été accueillis par groupe de 6. Les enfants accueillis étaient issus prioritairement du quartier des Chênes (QPV). L'action a été confiée à l'Association « Alter Ego ». Cette association accompagne depuis plusieurs années les collectivités et les institutions dans le cadre des projets éducatifs, d'accompagnement à la scolarité ou du décrochage scolaire. Les interventions ont été animées par leurs intervenants expérimentés (enseignants de l'Éducation Nationale, sophrologue...).

- **Sorties familiales et temps festifs** : En 2023, dans le cadre du développement de sa politique de cohésion sociale et familiale, les centres socioculturels ont développé un programme de temps festifs destinés aux familles des quartiers. 8 Temps forts, festifs et intergénérationnels ont rythmé l'année 2023 :

- Galette en Fête (janvier 2023) ;
- Matinée « Chasse aux œufs » en avril 2023 (événement à rayonnement communal - animation hors les murs : parc de la Mairie – plus de 4 000 personnes présentes) ;
- Après-midi et soirée Guinguette en juin 2023 (événement à rayonnement communal - animation hors les murs : parc Beaulieu – l'animation a réuni plus de 10 000 personnes) ;
- Soirée Festi'Quartier en juillet 2023 (Animations des structures & des quartiers - Animations et repas partagés) ;

- Journée Porte Ouverte du centre socioculturel Les Chênes en septembre 2023 (Animations de structure) ;
- La fête des Vendanges en octobre 2023 (évènement à rayonnement communal – Hors les Murs en Centre-ville – a réuni plus de 15 000 personnes) ;
- Après-midi et soirée « Halloween » en octobre 2023 (Animations de structure, quartiers) ;
- Journée « Téléthon » qui s'est déroulé au Théâtre Pierre Fresnay (centralisation pour tous les services) ;
- Après-midi « Fête de fin d'année » (animations de la structure, quartier en pied d'immeuble).

Lors de la période estivale, le Centre socioculturel a proposé une programmation spécifique en aménageant une « terrasse d'Été éphémère », celle-ci était équipée de transats, de parasols, jeux et animations d'extérieurs... afin de permettre aux habitants un dépaysement avec la sensation de voyager. Les familles ont également pu bénéficier d'activités dans la ville, et notamment dans tous les parcs. D'autres animations (jeux de société, ateliers créatifs, veillées à thème...) ont eu lieu tout l'été.

Au-delà de l'accès aux loisirs pour les familles fragiles ou isolées, ces moments de détente partagés entre parents et enfants contribuent à renforcer les liens inter et intra-familiaux. L'implication des familles dans l'élaboration des moments festifs est activement recherchée par les équipes d'animation. L'ensemble de ces actions a bénéficié à 11 382 personnes.

- **Bain de langue** : action de formation linguistique proposée par ESSIVAM ciblant des mamans d'origine étrangère ayant des enfants non scolarisés qui sont accueillis conjointement mais séparément. L'atelier fonctionne à raison de deux séances hebdomadaires de 2 heures. A la fin de chaque séance une activité commune mère/enfant est proposée afin de favoriser le dialogue en français. L'objectif de cette action est double : pour les mères, acquérir une plus grande autonomie par une meilleure maîtrise de la langue et une connaissance de leur environnement social et pour les enfants, se familiariser à la langue française et préparer en douceur l'entrée à l'école maternelle. Dans la mesure du possible, la formatrice enrichit le travail effectué en séance par des mises en situation sur le terrain (découverte de l'école et de la médiathèque) ou des interventions de personnes extérieures (responsables de PMI, CAF). En 2023, l'action a permis de toucher 8 mamans et 8 enfants. La majorité des mères est issue des quartiers prioritaires.

OS 2 - Renforcer le vivre ensemble, agir pour l'inclusion sociale et la citoyenneté

- **Théâtre Jeune Public** : Le centre socioculturel des Chênes, situé au cœur du quartier des Chênes (QPV) et le Théâtre municipal Pierre Fresnay ont conduit durant toute l'année 2023 des actions de sensibilisation et d'ouverture culturelle à destination d'un public éloigné de ces

pratiques en proposant une offre culturelle et artistique ciblée tant sur le territoire même du QPV qu'au sein du Théâtre afin de l'amener à fréquenter ce lieu ouvert à tous.

Pour ce faire, 3 axes ont été développés :

- Des spectacles et des séances de cinéma à destination du jeune public hors temps scolaire à destination des plus jeunes et des familles dans des champs artistiques variés et accessibles ;
- Une politique de réservation préférentielle via des inscriptions prises au centre socio-culturel des Chênes pour promouvoir et accompagner la démarche ainsi qu'une politique tarifaire adaptée ;
- La mise en place d'ateliers de création artistique et culturelle proposés dans le centre socio-culturel des Chênes et hors les murs à destination de différentes tranches d'âge en fonction des actions.

En 2023, 11 000 bénéficiaires ont été comptabilisés dont la majorité est issue du quartier prioritaire des Chênes.

- **Ateliers de savoir sociolinguistique** : Action visant à renforcer les compétences sociales en communication des publics migrants peu autonomes dans la vie quotidienne. 2 ateliers sont proposés par l'association ESSIVAM : le premier s'adresse aux personnes débutantes à l'oral et le second aux personnes avancées à l'oral. Chaque atelier comprend 2 séances hebdomadaires de 3 heures. Ils sont encadrés par des formatrices salariées et bénévoles et basés sur une pédagogie conjuguant mise en situation et contextualisation systématique de l'apprentissage de la langue.

Les évaluations individuelles et collectives font ressortir des gains notables en autonomie ainsi qu'une meilleure intégration dans son environnement social. Les sorties vers un emploi, une formation ou l'obtention d'un diplôme sont également loin d'être négligeables. En 2023, 22 personnes, dont 21 femmes et 1 homme, ont bénéficié de ces ateliers.

- **Accès sport & loisirs pour tous** : Offre d'animation sportive de proximité encadrée et gratuite mise en place par la Direction Jeunesse et Sport. Les animations se déroulent durant les périodes de congés scolaires, en alternance sur le plateau sportif Guérin Drouet et sur les complexes sportifs implantés dans les quartiers des Chênes et des Carreaux. Elles sont encadrées par 3 animateurs sportifs. Les activités proposées concernent les sports collectifs (football, basket), les sports de raquette et les activités innovantes (kinnball, tchoukball). A côté de ces animations, la direction de la vie associative et des sports propose également des séances de football en salle à raison de 3 séances hebdomadaires durant l'année scolaire. Les séances se déroulent au gymnase Renoir et ont permis d'accueillir 69 jeunes majoritairement issus du quartier des Chênes. Toutes activités confondues, environ 300 jeunes dont la majorité résidant sur le quartier prioritaire, ont pu bénéficier de cette action.

OS 3 - Prévenir et lutter contre la délinquance et la récidive

- **Accueil des personnes ayant à exécuter une peine de Travail d'Intérêt Général (T.I.G.) ou une mesure de réparation** : Dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et lutte contre la récidive, la ville d'Ermont accueille régulièrement, tout au long de l'année, au sein de différents services municipaux, des personnes devant accomplir des mesures alternatives de T.I.G. ou de réparation. En 2023, 474 heures de T.I.G. (7 tigistes accueillis) ont été réalisées.

- **Village sportif Prox'raid Aventure :**

L'association « Raid Aventure » a de nouveau connu un très grand succès auprès des jeunes du quartier prioritaire des Chênes. Le village sportif et citoyen s'est installé sur le complexe sportif Renoir, implanté au cœur du quartier, le 15 et 27 juillet 2023. Ces activités sportives ont été encadrées par des fonctionnaires de police en activité proposant une approche de dialogue et de pédagogie avec les jeunes. Des temps d'échanges ont également été proposés entre les jeunes et les forces de l'ordre.

Les ateliers sportifs ont connu un fort succès : football, boxe, escalade, tir laser. En fin de journée, certaines familles ont accompagné leurs enfants et échangé avec les forces de l'ordre.

A noter, la présence des fonctionnaires de police du commissariat d'Ermont et de la police municipale. Cela a favorisé la rencontre avec les jeunes du quartier.

Au total, 400 jeunes ont participé à ces deux journées.

Action de Prévention et d'Education routière :

L'augmentation des incivilités se traduit par un non-respect des règles du Code de la route et par certains comportements pouvant être dangereux pour soi et pour autrui.

Afin de sensibiliser les habitants et notamment les plus jeunes sur la sécurité routière, une journée dédiée à ces questions a été organisée le 23 mai 2023 sur la Place du Marché Saint-Flaive à Ermont.

A cette occasion, les élémentaires, les collégiens et lycéens se sont mobilisés pour participer à des ateliers animés par :

- La CRS Autoroutière Nord Ile-de-France avec l'installation d'une piste à vélos et des temps d'échanges pour sensibiliser les plus jeunes sur la sécurité ;
- La Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) - Val-d'Oise a mobilisé 4 agents pour cette journée avec l'installation d'une piste pour trottinette électrique. Cela a permis de sensibiliser les collégiens et lycéens aux dangers liés à ce mode de transport ;
- La Police Municipale était présente avec un support pédagogique sous la forme de quiz sur la prévention en tant que piétons ;
- CEOBUS / RATPDEV : a proposé un atelier de sensibilisation sur « Les dangers des angles morts autour des cars et bus ». Un bus a été installé pour l'occasion et des

groupes d'élémentaires et collégiens ont pu à tour de rôle s'installer à la place du chauffeur pour prendre conscience des dangers et du manque de visibilité à ce poste ;

- CAHIER DE ROUTE (Cars Lacroix) : une activité « Escape Game » a été proposée aux élémentaires avec des questions liées à la sécurité routière ;
- L'Association Vanberg a proposé un Kart Géant avec des lunettes reproduisant les effets de l'alcool, des stupéfiants ou de la fatigue. Cette activité a démontré auprès des élèves les effets néfastes sur les réflexes et la vision altérant fortement la perception en conduisant.

Une voiture tonneau a également été installée pour informer sur l'importance des réglages et du port de la ceinture de sécurité. Le prestataire a aussi évoqué la posture à adopter dans son véhicule, et le danger que représentent les objets présents dans l'habitacle lors d'un freinage brusque ou d'un retournement.

À la fin de la journée, des livrets Prévention routière (DDSP) ont été remis aux participants. Ce support donnait la possibilité aux enseignants présents d'approfondir cette thématique de retour en classe.

Bénéficiaires :

- Le Lycée Van Gogh (4 classes de 2nd)
- Le Lycée Ferdinand Buisson (1 classe de 3ème pro)
- Le collège Saint-Exupéry (3 classes de 6ème, 5ème et 3ème)
- L'école élémentaire Victor Hugo 1 (4 classes de Cm1 et de Cm2)
- L'école élémentaire Victor Hugo 2 (3 classes de Cm1 et de Cm2)

Au total, 15 classes (397 élèves) ont été accueillies sur cette action.

2 - Pilier Emploi, développement économique

OS1 - Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi

- **Chantiers jeunes** : mise en place durant les mois de juin et juillet de divers chantiers : entretien ou rénovation du patrimoine communal ou privé ouverts, animateurs dans les structures socio-culturelles, renfort administratif au sein des services municipaux, missions à la ferme pédagogique, restauration scolaire ...aux jeunes ermontois. Ces chantiers, d'une durée de 9 à 10 jours sont coordonnés par la SIJ (STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE) au sein du Centre socioculturel François Rude. Ils permettent aux jeunes de se confronter aux réalités du monde du travail et d'acquérir une première expérience professionnelle. Les jeunes peuvent être directement intégrés aux équipes des services municipaux ou affectés à des chantiers encadrés par des animateurs spécifiquement recrutés. En 2023, 119 jeunes ont candidaté et 47 ont été retenus.

- **Atelier recherche d'emploi alternance et multi secteurs** : La Mission Locale a pour objectif d'aller au plus près des jeunes résidant sur les quartiers prioritaires, afin de les préparer au mieux à l'emploi. Pour chaque action proposée, une collaboration étroite avec le Centre socio-culturel les Chênes a eu lieu. La mise à disposition d'une salle au sein du Centre a permis de toucher les jeunes issus des Chênes classé en QPV.

Pour la mobilisation des jeunes sur les actions, des partenariats sont établis auprès du secteur Jeunesse et notamment le Point Cyb et la Structure Information Jeunesse, les centres socio-culturels (Chênes et François Rude). Cette action a également été relayée sur les réseaux sociaux de la Mission Locale (Instagram et LinkedIn). La Mission Locale a organisé sur l'année 2023 :

- Rencontre CFA Ducret : l'objectif était d'informer les jeunes sur les différentes formations proposées par le CFA et de rencontrer la chargée de recrutement. 12 inscrits / 8 présents dont 4 jeunes en QPV.
- Jobdating emploi/alternance multi secteurs avec Protectim, Onet propreté & services, Mcdonald's, Marie Blachère, CIG IDF, Flyness Training, Mairie d'Ermont, Crit Intérim, les Apprentis d'Auteuil, Red sup, Ensup, Inhni, IFCV, Aforp. 45 inscrits / 158 présents dont 14 jeunes en QPV.

III – AUTRES ACTIONS MUNICIPALES DESTINEES A AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

La Ville d'Ermont, soucieuse de garantir l'accès de tous ses habitants aux services municipaux, a mis en place un système de quotient familial. Ce dispositif a pour objectif de moduler les tarifs des prestations proposées par la commune en fonction des ressources de chaque foyer.

Motivations :

- **Équité sociale** : Le quotient familial permet d'adapter les coûts des services municipaux aux capacités financières de chaque famille. Il vise à assurer une plus grande équité d'accès aux activités proposées par la commune, telles que la restauration scolaire, la petite enfance, les accueils de loisirs ou les activités périscolaires.
- **Favoriser le lien social** : En rendant les services municipaux plus accessibles financièrement, le quotient familial contribue à renforcer le lien social et à favoriser l'épanouissement de tous les enfants, quel que soit leur milieu social.
- **Soutenir le pouvoir d'achat** : En allégeant la charge financière des familles aux revenus modestes, le quotient familial permet de soutenir leur pouvoir d'achat et de contribuer à améliorer leur qualité de vie.
- **Répondre aux besoins des familles** : Le quotient familial est un outil flexible qui permet de prendre en compte les évolutions de la situation financière des familles. Il est ainsi possible de recalculer le quotient en cas de changement de situation (naissance, divorce, perte d'emploi).

Au titre de 2023, 482 452 € ont été consacrés pour soutenir les associations. Tous les secteurs de la vie associative ont été concernés : sports, loisirs, culture, social... À cela s'ajoutent le prêt de matériel ou la mise à disposition de locaux.

IV – REPARTITION DES DOTATIONS DE SOLIDARITE DANS LE FINANCEMENT DES ACTIONS MUNICIPALES

Équilibre budgétaire des réalisations de la section de fonctionnement

L'allocation du Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France ne permet de couvrir que partiellement les diverses actions précédemment présentées. Ces actions visent à garantir à toutes les générations des prestations en adéquation avec les besoins sociaux, tout en respectant la volonté d'équité défendue par la municipalité.

Dépenses par secteur

Secteur	2023
- Education (hors restauration scolaire)	2 638 314 €
- Sport	1 659 850 €
- Petite enfance et Prévention Santé	1 703 739 €
- Politique de la ville et Vie de quartier	403 206 €
- Enfance (ALSH)	2 863 339 €
- Centres socioculturels et Jeunesse	1 255 247 €
Total =	10 523 694 €

Financements

Financeurs	2023
- Participation des usagers	1 315 727 €
- CAF du Val d'Oise	1 749 648 €
- Etat	131 914 €
- Région IDF	- €
- Conseil Départemental	116 214 €
- FSRIF	1 570 631 €
Total =	4 884 133 €

LEXIQUE

AlterEgo : Il s'agit d'une organisation située à Eaubonne qui propose des formations professionnelles et un accompagnement éducatif pour les acteurs de l'éducation et les élèves depuis 2013.

BOP 104 : Il s'agit d'un appel à projet de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, pour une politique d'accueil et d'intégration en France des étrangers primo-arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale résidant dans le Val d'Oise.

CLAS : Le **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** est un dispositif du Ministère de l'Éducation Nationale porté par la direction générale de la Cohésion sociale. Ce terme désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire. Par des stratégies diversifiées et une pédagogie du détour, l'accompagnement à la scolarité vise à :

- Aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- Élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche,
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes,
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

L'accompagnement à la scolarité permet également d'offrir un accompagnement et des conseils aux familles dans le cadre du suivi de la scolarité de leur enfant. Il offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

CLE : L'association **Compter, Lire, Écrire (CLE)** a pour vocation l'accompagnement de toutes les personnes en situation d'illettrisme pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Ses actions s'adressent à des adultes francophones qui possèdent un niveau trop fragile pour suivre une formation intensive et collective : des personnes privées d'autonomie en lecture, écriture et calcul et des personnes en situation de remise à niveau.

ESSIVAM : Essivam est un organisme de formation sous statut associatif qui propose des cours d'apprentissage du français destinés aux adultes non francophones en formation initiale comme en formation professionnelle continue. Les cours de FLE (Français Langue Étrangère) visent à développer chez l'apprenant ses compétences en langue française parlée et écrite, son autonomie sociale, ainsi qu'à faciliter son insertion professionnelle ou son évolution dans

l'emploi. Cette acquisition de la langue sera pour lui un outil essentiel dans sa vie quotidienne comme dans sa vie professionnelle.

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Aux termes de l'article 5 de la loi du 5 mars 2007, a été créé un fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), "destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville". Le FIPD permet le financement d'actions de prévention de la délinquance et depuis 2016 d'actions de prévention de la radicalisation en association avec les collectivités locales et le milieu associatif. Le fonds, abondé jusqu'en 2016 par différentes sources de financement ou par des transferts budgétaires, est désormais financé sur le budget général du Ministère de l'Intérieur.